

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
CANTON DU TARAVO ORNANO

Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE COTI-CHIAVARI
(Code postal 20138)

Délibération n°26.2021

LE MAIRE DE COTI-CHIAVARI

SEANCE DU DOUZE AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN

Le lundi 12 avril 2021 à 14 heures

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Absents : 4
Qui ont donné pouvoir : 0

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Félix PERETTI, le 1er Adjoint.

Présents : Jean Paul ANTONA, Céline BATESTI POGGI, François-Joseph FOTI, Olivier FRANCESCHI, René MAILLET, Dominique PELLETIER, Alexandre PERETTI, Félix PERETTI, Hélène POGGI, Pierre POGGI, Catherine SANSONETTI.

Date de la convocation

02/04/2021

Absents : Henri ANTONA, Jacques ETTORI PERETTI, Lucien LACOMBE, Julien PERETTI

Date d'affichage

14/04/21

Le quorum est atteint :

oui

non

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.21121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Publication ou notification le

Secrétaire(s) de séance : Olivier FRANCESCHI

Objet de la délibération : Approbation du compte de gestion M14 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Félix PERETTI, 1er Adjoint au Maire,

- Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et Supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2020 au 31 Décembre 2020 compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et Budgets Annexes,



PAR DELÉGATION DE L'ADJOINT